

vendu à Benjamin Vaillancourt, prix \$800.

Rue Cadieux.—Lot 172 quartier Saint-Jean-Baptiste, terrain 44 x 72-6, maison en bois et brique, 422 rue Cadieux; vendu à John Lee, prix \$2,000.

Rue Cadieux.—Lot 156 quartier Saint-Jean-Baptiste, terrain 38 x 72.6, maison en brique Nos. 392 et 394 rue Cadieux; vendu à John Lee, prix \$2,400.

Rue St-Dominique.—Lot 338 quartier St-Jean-Baptiste, terrain vacant 69 x 72 rue St-Dominique; vendu à Joseph Méreineau, prix \$1,075.

Quartier Hochelaga

Rue du Havre.—Lots 160-17-18, quartier Hochelaga, terrains 41 en front et 47 en arrière x 145, vendus à Mme James Howley, prix \$1924.80,

Rue Frontenac.—Lots 166-602 et 603, quartier Hochelaga, terrains 24-3 x 80 chacun, vendus à Mme Philippe Danseureau, prix \$825.

Quartier St. Gabriel

Rue St-André.—Lots Nos. 2874 et 2875, paroisse de Montréal, St-Gabriel, terrain 50 x 84, vacant, vendus à la Montréal Loan et Mortgage & Cie pas de prix.

Rue Champlain.—Lots 3340-7, 3341-1, 3332-7, et 3331-9, paroisse de Montréal quartier St-Gabriel, terrains 22.6 x 80, rue Champlain, vendus à Wm. Reed, prix \$182.25

Rue Jobson.—Lots No. 3370-44 45 et 46, paroisse de Montréal, quartier St-Gabriel, 3 terrains vacants 26 x 80 chacun, vendus à Wm. Bates, prix \$493.96.

Rue Champlain.—Lots 3338-9, 3339-4 et 3339-3, paroisse de Montréal, quartier St-Gabriel, 2 terrains vacants 26 x 80 chacun, vendus à Bernard Taylor, prix \$327.25.

Maisonneuve

Avenue Lassalle.—Lot 9-37 à 40, Maisonneuve, terrains vacants; vendus à C. Denis Papineau, prix \$2940.

Avenue Lassalle.—Lots 9-37 à 40, Maisonneuve, terrains vacants; vendus à N. Arsenault, prix \$3675.

Avenue Lecours.—Lots 8-28 à 30, Maisonneuve, terrains vacants; 25 x 100 chacun, vendus à Benjamin Lebeau, prix \$650.

Côte St. Louis

Rue Drolet.—Partie du lot 194 côte St-Louis, terrain 40 x 65, vendus à Zeph. Gascon, prix \$400.

Mile End

Rue Robin.—Lot 167-22 Côte St-Louis, terrain 40 x 80, vendu à la Montréal Loan et Mortgage & Cie, prix \$350.

St Henri

Chemin de la Côte St Paul.—Lot 1701, paroisse de Montréal, St Henri, terrain irrégulier, superficie 2477 pieds; vendu à Geo Paré, prix \$400.

Rue St Grégoire.—Lots 2252 et 2252-A, paroisse de Montréal, St Henri, terrains 18.6 x 84.5 et 18.6 par 75 respectivement 2 maisons en bois lambrisées en brique etc; vendus à Ferdinand Dagenais, prix \$3,100.

Rue St Jacques.—Lot 1045, paroisse de Montréal, St Henri, terrain 28.2 x 87, solage en construction; vendu à Alfred Désève, prix \$895.43.

Rue St Jacques.—Lot 1047, paroisse de Montréal, St Henri, terrain 28.2 x 90, vacant; vendu à Alexandre Désève jr., prix \$877.50.

Rue St Jacques.—Lot 1046, paroisse de Montréal, St Henri, terrain 28.2 x 89, vacant; vendu à Alfred Désève, prix \$84.00.

Rue Labonté.—Lot 2362, paroisse de Montréal, terrain 28.02 x 103, vendu à Hercule Fauteux, prix \$990.

Côte St-Antoine

Lot 941-298, paroisse de Montréal; vendu à Fred Massey, prix \$760.40.

Partie Sud du lot 1415, paroisse de Montréal; vendue à Chas Cushing, prix \$5000.

Même propriété revendue à Mme James Howley, prix \$5,500.

Notre-Dame de Grâce

Lot 120-3 paroisse de Montréal; vendu à Alphonse Gougeon, prix \$300.

Lots 208-2, 4, 5, 6 et 7-8-9, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18 et 19; 214-1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 12, 13 et 14, paroisse de Montréal; vendu à Thomas C. Bulmer, prix \$30,000.

VENTES PAR LE SHERIF

Pierre Brais vs Louis Trudeau.

Une terre à St Bruno, de 2 arpents sur 27, faisant partie du lot No. 2 du cadastre sans bâtisse.

Une terre à St Hubert, de 3 arpents sur 32, portant le No. 23 du cadastre, avec maison, grange, etc.

Vente à la porte de l'église de St Bruno, le 24 août prochain à 10 h. a. m. et à la porte de l'église de St Hubert le 23 août à 3 h. p. m.

Hansley vs Molson.

Rue Ste Famille.—Partie Sud-Est du lot No. 40, quartier St Laurent, terrain 32 x 110 vacant.

Ventes au bureau du shérif, le 24 août courant à 10 heures a. m.

PROPRIETES A VENDRE

A VENTE PRIVÉE

R. K. THOMAS.

Lots à bâtir rue Crescent, 75c le pied. do rue Bishop, 75 à 80c. do coin rue Dorchester, \$1.50. do rue Drummond, \$1.00. do rue de la Montagne, \$1.00. do rue St-Mathieu, 94 pied de profondeur, 80c.

Lots à bâtir, propriété Torrance, 65 à 70c do rue des Seigneurs, Cherry Hill, 65,000 pieds.

Lots à bâtir rue Dorchester 151,000 pieds.

Saint-Anne, Lots sur la rivière. Rue Mackay, Résidence \$16,000. Rue Bishop, Maison Double \$15,000. Rue St-Mathieu, Cottages \$6,600. Rue St-Mathieu, Cottages \$7,000. Rue Craig, Coin, 3 maisons \$10,400. St-Lambert, Cottage double.

ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'à JEUDI le VINGT-TROIS Courant, des soumissions cachetées, adressées au sousigné, avec la souscription "Soumission pour appareil de chauffage à l'eau chaude pour la salle des exercices militaires, Hamilton, Ont." pour les différents travaux à faire pour la construction et l'achèvement d'un appareil de chauffage à l'eau chaude, pour la salle des exercices militaires à Hamilton, Ont.

On pourra voir les devis au ministère des travaux publics, Ottawa, et au bureau de C. W. Mulligan, Hamilton, Ont., à partir de Jeudi, le 9 courant.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur la formule qui sera fournie et signée de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque, fait payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics, pour une somme égale à cinq pour cent du total de la soumission, lequel sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

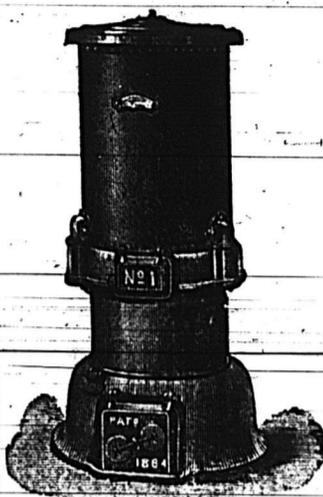
Par ordre, A. GOBEL, Secrétaire.

Département des Travaux publics, Ottawa, 7 Août 1888.

CHAUFFEZ VOTRE MAISON A L'EAU CHAUDE

AVEC LE

CALORIFERE "MANNY"



Cet appareil est le plus élégant, le plus commode, le plus durable et le plus économique.

La Bouilloire est faite d'ACIER LAMINÉ; ductile, malléable, élastique, et ne se brise jamais par contraction ou expansion.

L'acier, en vertu de l'infime cohésion de ses molécules, est non seulement le plus dur et le plus fort des métaux, mais il est aussi un des meilleurs conducteurs de la chaleur.

Nous lui donnons la préférence dans la construction de nos Bouilloires, parce qu'il transmet à l'eau de la manière la plus efficace toute la chaleur du foyer, et que ses qualités flexibles sont à l'épreuve de ruptures spontanées ou d'explosion.

Les surfaces chauffantes de notre Bouilloire, étant toutes symptomiquement opposées aux rayons du foyer, elles s'imparent promptement du calorique, pour le transmettre presque en totalité à l'eau de l'intérieur, c'est en raison de cet arrangement que notre Bouilloire chauffe extrêmement vite, et si par quelques personnes les plus compétentes en sont fort étonnées.

La chaleur de notre Bouilloire est tout à fait salubre; elle est recommandée par les meilleurs médecins et les hygiénistes les plus distingués.

Demandez notre catalogue illustré, ainsi que notre liste de certificats et références.

L'Association Hydro-Calorique

No. 1608 RUE NOTRE-DAME,

MONTREAL

14 Juillet 1888

CANAUX DU ST-LAURENT CANAL du SAULT STE-MARIE

AVIS AUX CONTRACTEURS.

Des soumissions scellées et cachetées, adressées au sousigné et endossées "Soumissions pour les Canaux du St-Laurent" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le 25e jour de SEPTEMBRE prochain pour la construction de deux écluses et pour le creusage et l'élargissement de la plus haute entrée du Canal Galops. Et pour le creusage et l'élargissement du Canal Cornwall. La construction d'une nouvelle écluse à chacune des stations des trois écluses intérieures sur le Canal Cornwall entre la ville de Cornwall et "Maple Grove" le creusage et l'élargissement du chenal du canal; construction de ponts, etc., etc.

Un tracé de chacune de ces localités ainsi que les plans et les spécifications de ces ouvrages respectifs peuvent être vus le 9 OCTOBRE prochain, le 9 OCTOBRE prochain, à ce bureau pour tous les ouvrages respectifs aux places ci-dessus mentionnées.

Pour les ouvrages à Galops, à la maison du gardien des Ecluses à Galop. Pour le creusage du sommet du niveau du canal Cornwall à "Dickenson's Landing" et pour les nouvelles écluses, etc., aux stations des écluses Nos 18, 19 et 20 à la ville de Cornwall. On peut se procurer des formes imprimées de soumissions pour ces ouvrages respectifs aux places mentionnées.

Dans les cas de maisons de commerce les signatures actuelles et les noms au long, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des membres de la maison de commerce devra être attaché à la soumission et de plus un reçu de dépôt de banque pour la somme \$6,000 devra accompagner la soumission pour les ouvrages du Canal Galop et un reçu de dépôt de banque pour la somme de \$2,000 pour chaque section de l'ouvrage sur le sommet du niveau du Canal Cornwall; et pour chaque section des écluses sur le Canal Cornwall un reçu de dépôt de banque pour la somme de \$4,000.

Les reçus de dépôts respectifs. Les chèques ne seront pas acceptés—doivent être faits payable à l'ordre du ministre des chemins de fer et canaux et seront confisqués si le soumissionnaire décline le contrat pour l'ouvrage aux taux et aux termes mentionnés dans l'offre soumise. Les reçus de dépôt qui auront été envoyés seront retournés aux parties respectives dont les soumissions ne seront pas acceptées. Ce département ne s'engage pas néanmoins d'accepter la plus basse ni aucune autre soumission.

Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire.

Département des Chemins de Fer et canaux, Ottawa, le 8 Août 1888.

AVIS aux ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné, et portant l'endos: "Soumissions pour le Canal du Sault Ste Marie" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest MARDI, le 23 OCTOBRE prochain, pour la construction d'un canal, sur le côté canadien de la rivière, à travers l'île Ste Marie.

L'entreprise sera donnée en deux parties, la première comprenant le creusage du canal à travers l'île, la construction des écluses, etc., l'autre le creusage et l'élargissement du chenal aux deux extrémités du canal, la construction des quais, jetées, etc.

Une cartes des lieux, les plans et devis des travaux, seront visibles à ce bureau le 9 OCTOBRE prochain, le 9 OCTOBRE prochain, où on pourra aussi se procurer des formules imprimées de soumissions. Les mêmes renseignements peuvent être obtenus au bureau de l'officier local, dans la ville du Sault Ste Marie, Ont.

Les entrepreneurs qui ont l'intention de concourir, doivent se rappeler que leurs soumissions ne seront prises en considération qu'à la condition d'être faites entièrement selon les formules, et accompagnées d'une lettre expliquant que le soumissionnaire ou les soumissionnaires ont visité et étudié avec soin les lieux et la nature du sol, telle qu'exposée dans les excavations déjà faites.

Si c'est une société qui se porte soumissionnaire, elle devra donner la signature même de tous ceux qui la composent, le genre d'occupation et le lieu de résidence de chacun d'eux; en outre un reçu d'un dépôt en banque de \$23,000, pour les travaux du canal et des écluses, et de \$7,500 pour les travaux du creusage et de l'élargissement du chenal aux deux extrémités, des quais, jetées, etc., devra accompagner sa soumission.

Ces différents reçus de dépôts—on n'acceptera pas de chèque—devront être endossés et faits au nom du Ministère des Chemins de Fer et Canaux, et seront confisqués, si le soumissionnaire refuse de signer le contrat des travaux aux prix et conditions mentionnés dans la soumission.

Ce reçu du dépôt sera remis aux soumissionnaires, dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire.

Département des Chemins de Fer et des Canaux, Ottawa, 8 août 1888.